



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 04 octobre 2019**

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT MULLER 1<sup>ère</sup> adjointe

M. François SCHNELL, M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN, M. Claude STRINTZ, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG

Avant d'ouvrir la séance M. le Maire salue la présence de M. Claude HOH –conseiller-technicien pour la valorisation du bois de la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Il rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 07 juin 2019 un accord de principe a été donné par le conseil municipal pour participer à l'opération BVSM (Biens Vacants Sans Maître). Ces biens concernent les châtaigneraies. Il rappelle aussi que Fibois est partenaire de l'opération.

M. HOH a alors exposé les grandes lignes de l'opération : diagnostic, objectifs, démarches et débouchés et a répondu aux questions posées. Il fournira les fichiers nécessaires pour réaliser une première approche des propriétaires.

**L'ouverture de la séance du conseil municipal a été prononcée vers 20h30**

**Absente excusée :** Mme Isabelle BATISTA

M. le Maire salue l'ensemble des membres présents et procède aux remerciements suivants :

- A l'équipe qui s'est occupée de l'arrosage durant les congés d'été de l'ouvrier communal.
- A M. Gilbert KUNTZ et M. Jean HAUBENESTEL pour les visites du village et à M Gilbert KUNTZ pour sa disponibilité lors de la Journée du Patrimoine
- Au comité de rédaction du « BIC » et aux distributeurs
- Aux conseillers municipaux qui ont réalisé un char et participé au cortège à l'occasion du Messti.

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

**- Adhésion à l'ATIP en matière d'information géographique**

La prochaine séance du CM est fixée au **VENDREDI 29 novembre 2019 à 19h30**



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**2019.10.01 - Désignation du secrétaire de séance :**

M. Claude STRINTZ a été désigné secrétaire de séance.

**2019.10.02 – Approbation du compte-rendu du 02 août 2019 :**

M. Gilbert KUNTZ signale que lors du dernier Conseil Municipal, à l'analyse des documents remis par l'agence EOLIS pour l'arrêt du PLU, il voulait rectifier des données et non des fautes d'orthographe et de grammaire. M. le Maire lui fait remarquer qu'il avait bien évoqué des fautes d'orthographe et de grammaire. M. le Maire ne voit pas où est le problème puisque lui-même en a rectifiées et que le but était justement de vérifier les textes sur le fond et la forme.

Le compte-rendu de la séance du 02 août 2019 a été approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions.

**2019.10.03 – Salle festive :**

M. le Maire fait le point sur le chantier :

- Avancement des travaux : (présence des artisans-planning)

Il rappelle que l'inauguration de la salle aura lieu le 16 novembre 2019 à 11 hres.

- Tarifs location, convention et organisation :

M le Maire présente le projet de tarification des locations de la salle. Il rappelle que les tarifs proposés ont été convenus avec les membres de la « commission salle de fêtes ».

Les tarifs sont de trois types : associations – résidents de la commune – et résidents hors commune. Trois formules sont proposées : salle – salle avec bar – salle avec bar, cuisine et vaisselle.

Un débat s'en est suivi.

M. le Maire insiste sur le fait qu'il fallait que le tarif pour les résidents présente un écart assez important avec les tarifs actuellement pratiqués par certaines associations (FCE, par exemple) pour ne pas trop concurrencer ces dernières.

M. François SCHNELL -adjoint- estime que le tarif pour les résidents doit rester accessible au plus grand nombre et souligne que tout le monde n'a pas les mêmes moyens.

L'ensemble des conseillers est tombé d'accord pour dire que les prix seront revus au fil de l'eau

**Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, arrête les tarifs de location de la salle festive comme suit :**



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**TARIFS SALLE FESTIVE d'ERNOLSHEIM les SAVERNE**  
SELON DELIBERATION DU 04 OCTOBRE 2019

	Associations (locales)	Habitants dans la commune	Personnes hors village
	journée ou w.e.	journée	w.e.
Formule A : Salle	Gratuit une fois dans l'année puis 200 €	300 €	NON PREVUE
Formule B : Salle + bar		400 €	700 €
Formule C : Salle + bar + cuisine + vaisselle		500 €	950 €
Evènement ponctuel matinée ou a.m. avec petite vaisselle sans cuisine		200 €	NON PREVUE
<b>OPTIONS</b>			
Tables rondes *(1)	gratuit	100 €	150 €
Video projecteur + sono	30 €	50 €	100 €
Dispositions spéciales pour certaines associations du village	exple : fanfare - dons du sang (convention spéciale)		
Utilisation cadre associatif (gymnastique ou loisirs) minimum 20h par an	au cas par cas		
Cauton "SALLE" pour toute location	300 €	1 000 €	1 000 €
Cauton "NETTOYAGE" pour toute location	300 €	300 €	300 €
ACOMPTE à verser à la réservation		30% du prix de la location	30% du prix de la location
Participation consommation électrique (selon relevé compteur) *(2)	0,20€ /kWh	0,20€ /kWh	0,20€ /kWh
Participation aux frais de poubelles	frais réels	frais réels	frais réels
Remise en état de la salle si besoin	encaissement du chèque de caution "nettoyage" ou "au réel"		
Tarif pour remplacement de la vaisselle (selon barème en vigueur)	selon barème en vigueur	selon barème en vigueur	selon barème en vigueur

\*(2) P.U.du kWh révisible      \*(1) 10 tables disponibles = 80 personnes

Convention :

M. le Maire commente le projet de convention de location et le règlement intérieur. Ces documents avaient été transmis aux Conseillers par courriel. Ils sont susceptibles d'évoluer.

Gestion des locations :

La gestion de la salle se fera par la commune via le module du logiciel JVS « gestion des salles ».

Monsieur le Maire expose plusieurs pistes pour assurer les pré-visites, la mise à disposition de la salle (remise des clefs) et la vérification du matériel et des locaux après la location. Elles restent à approfondir et à consolider.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

Equipement de la salle :

M. le Maire présente deux devis pour l'acquisition des tables, chaises, etc. ...Il rappelle que les membres de la commission « salle de fêtes » ont pu constater de visu la qualité du matériel d'un des deux fournisseurs.

C'est la société OMC Morgan qui a été retenue.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à valider le devis d'un montant de 27 884.02 € TTC.**

Vaisselle :

M. le Maire informe que deux sociétés ont été sollicitées pour la vaisselle. Des échantillons ont été déposés en mairie.

Nettoyage de fin de chantier :

M. le Maire rappelle que ce nettoyage est hors lot. Un devis avait été demandé. Il s'élève à 3 000 €. Vu son montant d'autres pistes ont été abordées (conseillers municipaux, aide des associations...). Il va aussi se renseigner sur les obligations de nettoyage des artisans avant livraison de la salle. (Exemple : vitres)

**2019.10.04 – Adhésion à l'ATIP en matière d'information géographique :**

M. le Maire explique aux membres présents que la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne souhaite souscrire à la mission « informations géographiques » proposée par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

Il rappelle qu'en application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes :

- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 4 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique ainsi que les contributions correspondantes.

La mission « informations géographiques » proposée comprend les éléments suivants :

- La mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo
- La formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs
- La mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc..) détenues par l'ATIP



République Française  
Département du Bas-Rhin

## MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique

Cette mission donne lieu à la contribution annuelle fixée pour l'année 2019 à :

- 100 euros pour les communes, avec mise à disposition d'1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire

La mise à disposition de l'offre SIG doit faire l'objet d'une convention spécifique. Une copie de cette convention avait été transmise aux Conseillers avant la réunion.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 4 décembre 2018 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP

**Entendu** l'exposé de M. le Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Approuve** la convention correspondant à la mission Système d'information géographique

**Prend acte** du montant de la contribution 2019 relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP

- 100 euros pour les communes, avec 1 ou 2 comptes d'accès nominatifs
- 50 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire

**Et autorise M le Maire à la signer**

### 2019.10.05 – Vente du « RAPPE » :

M. le Maire rappelle que le « RAPPE » n'est toujours pas vendu. La vente par une agence immobilière étant restée infructueuse, il demande l'autorisation aux Conseillers de publier une annonce sur Le Bon Coin et explique qu'il s'agit de définir le montant du prix de vente.

Il propose 96 000 € et demande à l'assemblée, l'autorisation de :

- publier une annonce sur Le Bon Coin
- de proposer le prix de vente du « RAPPE » à 96 000.00 €

**A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire :**



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

- à déposer une annonce sur le site du Bon Coin
- à afficher le prix de vente du « RAPPE » à 96 000.00 €

**2019.10.06 – Portage d'un projet « SENIORS » :**

Mme Eliane GASTEBOIS explique aux Conseillers que la CF 67 (Conférence des Financeurs) finance des actions de prévention et de soutien destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'aux proches aidants.

Le but de cette opération est que les personnes âgées puissent garder leur autonomie le plus longtemps possible, en leur proposant différents thèmes : par exemple : le numérique (utilisation du smartphone), les plaisirs de la table, le sommeil, le permis de conduire, etc. ....

Mme Eliane GASTEBOIS, en sa qualité de secrétaire de l'UNIAT locale et au nom de sa Présidente, Mme BOITEL, informe les Conseillers que L'UNIAT souhaite s'engager dans cette opération mais il faudrait que la commune porte le projet.

Le cas échéant un dossier sera monté par l'UNIAT et présenté par la commune à la Conférence des Financeurs pour le soutien financier au plus tard le 31 Octobre 2019. Le projet financé devra être réalisé avant le 31/12/2020.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un véritable phénomène de société et que des défis importants à venir sont à relever.

Il remercie l'Uniat locale pour son engagement et demande aux Conseillers l'autorisation à la commune de porter le projet.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de M. le Maire.**

**2019.10.07 – Cession, achat et valorisation de terrains :**

1° M. le Maire rappelle la délibération du 26 avril 2019 concernant la régularisation d'une bande de terrain en limite de propriété de M. et Mme Fischer David. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait accepté la rétrocession de cette parcelle à la commune.

Afin de pouvoir intégrer cette parcelle à l'actif de la commune, la Trésorière Principale demande de définir une valeur d'intégration.

M. le Maire propose à l'ensemble des membres présents :

- d'intégrer à l'actif de la commune la parcelle 900 – section 03, désignée comme suit : TERS03P900 d'une superficie de 0.32 ares, d'une valeur de **634.24 €**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- **autorise** M. le Maire à intégrer la parcelle 900 – section 3 d'une superficie de 0.32 ares, à l'actif de la commune d'une valeur de 634.24 €.
- **charge** le comptable public de procéder à l'écriture interne.



République Française  
Département du Bas-Rhin  
**MAIRIE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

2° M. le Maire rappelle la délibération qui a été prise le 30 novembre 2018 pour également régulariser la situation du terrain de M. et Mme Cédric HAEFFELE résidant 26 rue des Vergers. Un arpentage du terrain avait été décidé.

L'arpentage du terrain a été effectué par le cabinet Carbiener et la surface à céder à la commune est la suivante :

- Section 04 / Parcelle 137 (anc. 598) 0.18 ares
- Section 04 / parcelle 138 (anc. 600) 0.12 ares
- Section 04 / parcelle 139 (anc. 602) 0.12 ares au total 0.42 ares

Un acte administratif va être établi pour un montant de 1982 € l'are, **soit 832.44 € au total.**

Monsieur le maire explique qu'il s'agit maintenant d'intégrer ces trois parcelles à l'actif de la commune et de définir une valeur d'intégration.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :**

- **autorise** M. le Maire à intégrer les parcelles citées ci-dessus, désignées comme suit TER04P137 pour une valeur de 356.76 €, TER04P138 pour une valeur de 237.84 €, TER04P139 pour une valeur de 237.84 €, à l'actif de la commune.

**2019.10.08 – Rapport d'activité COMCOM 2018 :**

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 doit être communiqué au conseil municipal des communes membres. M. le Maire rappelle que ce rapport a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de la Communauté des Communes du Pays de Saverne.

**2019.10.09 – Délégations du maire :**

- M. le Maire informe qu'il a visité -avec les adjoints- 3 personnes à l'occasion de leur anniversaire.
- PLU : M. le Maire rappelle qu'un commissaire-enquêteur a été désigné pour l'enquête publique. Il a aussi désigné l'agence qui assurera la dématérialisation des remontées des concitoyens vers le commissaire-enquêteur. Les précisions (durée de l'enquête, horaires de réception par le commissaire-enquêteur etc..) seront fournies en temps utile. Ils puissent faire leurs requêtes.
- Pylône : l'électrification du relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications est prévue très prochainement.
- litige suite travaux sur le chemin de Steinbourg pour la mise en place de la fibre optique : M. le Maire fait le point sur la dernière rencontre avec le bureau d'études en charge de ce tronçon
- Relevage de l'orgue : le décompte final a été arrêté. Les subventions de la Fondation du Patrimoine ont été touchées soit : 25 986.60 €
- les chicanes et le radar pédagogique ont été mis en place
- Transports – utilisation du bus scolaire : M. le Maire fait le point.
- Litige « Chasse » : une nouvelle expertise est prévue le 23 octobre 2019.



République Française  
Département du Bas-Rhin

### **MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

- Entretien des locaux : Mme Sonia HAEFFELE a fait valoir ses droits à la retraite le 01/10/2019. La société AZAE a été sollicitée en attendant une refonte et une réorganisation globale du ménage de la commune.

#### **2019.10.10 – Rapport des commissions :**

Mme Michèle PARISOT MULLER :

- informe qu'une réunion a eu lieu le 24 septembre pour le « BIC » du mois d'octobre
- Déchets verts : le 12 octobre et le 09 novembre de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
- Commission « Fêtes » : l'après-midi récréative du 11 octobre a dû être annulée. Mme Muller explique en détail les motifs.

#### **2019.10.11 – Divers :**

- L'appartement qui se situe au 86 Rue Principale sera vacant à compter du 15 novembre 2019.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 08 novembre.
- PLU : M. Gilbert KUNTZ souhaite savoir s'il n'y aura qu'un support numérique pour faire des requêtes. M. le Maire lui répond que le support numérique est une possibilité en plus, traditionnellement les requêtes et observations sont réalisées sur support papier.
- M. Gilbert KUNTZ rend compte des visites-découverte du village durant l'été, ainsi que de la Journée du Patrimoine.
- Mme Myriam VIX signale les incivilités qui ont eu lieu lors du Messti, notamment autour du lavoir et des alentours de la rue de la Forêt, qui ont été pris pour un urinoir.
- M. Richard ROBERT signale que la peinture des « bonhommes » sur le trottoir dans le virage de la rue des vergers devrait être rafraîchie.

La séance a été close à 23h45

**Le secrétaire de séance :** M. Claude STRINTZ

#### **Les membres du conseil :**

Mme Michèle PARISOT MULLER

M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT

M. Gilbert KUNTZ





République Française  
Département du Bas-Rhin  
MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA                      ABSENTE

M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

**Le Maire :**  
**Alfred INGWEILER**

